



559 CHEMIN DES SALLES
83300 DRAGUIGNAN FRANCE

Tel : +33 (0)4 94 99 12 36 Fax : +33 (0)4 94 39 89 37 E-Mail : basik.fr@free.fr

Date: 12/08/07

Bonjour Karel,

Pour faire simple et aussi pour ne pas te pénaliser trop longtemps voilà ce que nous avons décidé.

Pour ma part je ne vois pas d'objection quant à l'installation de l'Argus dans nos matériels de la même manière que tes concurrents. Ce serait de la discrimination d'agir ainsi.

Cependant, je ne peux en aucun cas, comme tu peux le comprendre, endosser la responsabilité d'une non ouverture ou un retard d'ouverture à cause d'un de ces appareils, que ce soit l'Argus ou les autres marques.

Donc mon autorisation va être formulé de la manière suivante:

Suite à des tests effectués, Basik Air Concept autorise l'installation du déclencheur de sécurité Argus dans ses sac-harnais Advance (tous types). Le kit d'installation de la société Aviacom est recommandé (pochette-loop-pastille de verrouillage du loop) **et devra être fourni obligatoirement par Aviacom pour toute installation d'un Argus dans un sac-harnais Advance neuf. Ces kits seront mis à la disposition de notre usine (Ile Maurice) par quantité de 50 minimums.** Pour ce qui est des sac-harnais Advance déjà sur le marché nous ne pouvons contrôler si un utilisateur décide d'installer un Argus dans un de nos matériels, l'utilisateur prendra l'entière responsabilité de son installation dans le kit existant même s'il est de marque différente.

Nous ne garantissons en rien le bon fonctionnement de l'Argus dans nos matériels pour les raisons suivantes, même si à ce jour l'Argus n'a pas présenté de dysfonctionnement majeur:

Nous ne sommes pas des spécialistes en électronique

Nous ne pouvons affirmer que cet appareil remplira son rôle pour lequel il est dédié

Aucune certification officielle n'existe pour ce type de matériel

En conséquence nous autorisons à compter de ce jour l'installation de l'Argus de la société Aviacom dans nos sac-harnais Advance de tous types sans pouvoir en garantir le fonctionnement et ce pour la simple raison que les autres marques de déclencheurs sont autorisées sans pour autant pouvoir aussi garantir à 100% leur bon fonctionnement.

Jérôme Bunker